

Office fédéral chargé du droit du
registre foncier et du droit foncier
EGBA, Office fédéral de la justice
OFJ, 3003 Berne

A l'att. de Monsieur Bastien GIROD

Par email : egba@bj.admin.ch

Genève, le 17 février 2022

Consultation : Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la Lex Koller

Monsieur le Président,

En novembre dernier, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEAT-N) a mis en consultation le projet sous rubrique. La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) tient à faire part de sa position sur ce projet compte tenu de l'importance des infrastructures stratégiques en matière d'approvisionnement énergétique pour l'économie genevoise.

La CCIG rappelle que les infrastructures stratégiques du secteur énergétique – à savoir les centrales hydrauliques ainsi que les réseaux électriques et de gaz – sont pour la plupart en mains des pouvoirs publics. S'agissant de l'énergie hydraulique, il est en outre garanti que les centrales hydrauliques n'échappent pas au contrôle des pouvoirs publics sur le long terme et retournent obligatoirement aux communes et aux cantons à la fin de la période d'exploitation de la concession.

Concrètement, le canton de Genève dépend dans une large mesure de la production hydroélectrique valaisanne. Si en 2021, la production hydroélectrique du Valais se trouvait en mains locales à hauteur de 29%, ce pourcentage devrait s'élever à terme à 60% en raison du processus cantonal du retour des concessions des barrages du Valais. Cet état de fait permet déjà aux pouvoirs publics un contrôle des éléments stratégiques.

En outre, la soumission des infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la Lex Koller pose des problèmes de délimitation relatifs à l'essence de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger qui est conçue, à la base, essentiellement pour les biens de particuliers et son utilisation à d'autres fins paraît inadéquate.

Pour ces raisons, la CCIG s'oppose au projet mis en consultation.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Subilia'.

Vincent Subilia
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Hardyn'.

Nathalie Hardyn
Directrice du Département politique

La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 400 entreprises membres.